

Comment et quand fixer le rendez-vous avec Fluvius ?

- Vous trouverez ci-dessous quelques travaux préparatoires que vous devez d'abord (faire) faire.

- Les travaux sont finis ? Contactez-nous à ce moment-là. Ayez alors sous la main la liste de travaux préparatoires qui se trouve ci-dessous, pour que nous puissions la parcourir ensemble au téléphone.

☐	Prévoyez une gaine d'attente lisse et droite en pvc, d'un diamètre de 110 mm. Elle se trouve à une profondeur minimale de 60 cm (mesurée depuis le haut de la gaine) et passe perpendiculairement, de l'alignement au coude de raccordement ou à la percée de mur du bâtiment. Cette gaine est réservée exclusivement à l'installation du raccordement au gaz naturel et ne peut servir à d'autres câbles ou conduites. Prévoyez également un marquage là la limite entre la gaine d'attente et l'alignement. Vous creusez un puits extérieur de 1 m x 1 m x 1 m contre la façade extérieure pour faire passer la conduite de service à travers le mur.	
☐	Fournissez un espace disponible pour l'installation du compteur à gaz, comme décrit dans « Installation standard pour nouvelles constructions ». Un espace libre de 80 cm pour le compteur de gaz doit être prévu. L'espace doit se trouver à au moins 1,5 m de distance de sources de chaleur, comme des radiateurs ou des cuisinières (une chaudière à gaz naturel ou un chauffe-eau ne sont pas considérés comme une source de chaleur). La chaudière à gaz naturel ne doit pas être au-dessus du compteur de gaz. Si la distance minimale de 1,5 m ne peut être garantie, placez une séparation (plaque ou cloison).	
☐	Placez les conduites de votre installation intérieure jusqu'à l'emplacement du compteur (max. à 1 m de distance) et elles se terminent sur un filetage 1" (ou 2" pour les puissances plus élevées) ou sur une gaine de cuivre nu DN22 ou DN28, en cuivre demi dur ou dur (R250/R290) avec une longueur libre de 10 cm.	

☐	L'espace pour le compteur de gaz doit avoir une bonne aération permanente (p. ex. un garage avec une porte qui s'ouvre régulièrement). En cas d'aération mécanique, la continuité de l'évacuation doit être garantie. En cas d'aération naturelle, Placez par exemple une grille de ventilation de 100 cm² au-dessus du compteur de gaz.	
☐	Assurez-vous que les alentours, comme le trottoir et l'emplacement de l'installation de comptage, sont dégagés.	
☐	Assurez-vous que l'habitation est étanche au vent et à l'eau avant l'exécution des travaux de raccordement.	
☐	Assurez-vous que l'attestation originale qui prouve que l'installation répond aux normes légales est présente lorsque nous venons effectuer les travaux. Si votre installateur n'est PAS certifié CERGA, un rapport de contrôle original d'un organisme de contrôle agréé doit en plus être présent.	
☐	Concluez un contrat de fourniture d'énergie avec un fournisseur d'énergie de votre choix (vous trouverez tous les fournisseurs d'énergie sur www.vreg.be). Pour cela, utilisez l'adresse, le numéro de maison, de boîte et le code EAN comme indiqué dans notre devis. Faites cela à temps et avant qu'Fluvius ne doive mettre vos installations en service. Un fournisseur d'énergie a généralement besoin de cinq jours ouvrables pour faire enregistrer le contrat avec nous.	
☐	Lorsque nous exécuterons les travaux, vous ou une personne qui vous représente sera présente. Attention: si Fluvius arrive chez vous à la date prévue et que les travaux préparatoires ne sont pas terminés, des frais supplémentaires vous seront facturés pour cause de déplacement inutile.	
À titre d'information, Fluvius effectue des travaux d'excavations sur le domaine public. Cela se produira peut-être déjà quelques jours avant que nous ne venions travailler sur votre installation.		



Pouvez-vous cocher tout? Surfez sur www.fluviuss.be - dossier
Ou appelez le 078/35 35 34 pour prendre rendez-vous.
(accessible tous les jours ouvrables de 8h à 16h)